

YUKON TERRITORY

TERRITOIRE DU YUKON

CANADA

CANADA

Whitehorse, Yukon

Whitehorse, Yukon

ORDER-IN-COUNCIL 1997/ 137

DÉCRET 1997/137

RECREATION ACT

LOI SUR LES LOISIRS

Pursuant to sections 16, 17 and 18 of the *Recreation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

Le Commissaire en conseil exécutif, conformément aux articles 16, 17 et 18 de la *Loi sur les loisirs*, décrète ce qui suit :

1. The annexed *Regulation to Amend the Recreation Regulations* is hereby made.

1. Le *Règlement modifiant le Règlement sur les loisirs*, paraissant en annexe, est établi.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory,
this 1 day of August, 1997.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du
Yukon, ce 1 août 1997.



Commissioner of the Yukon/Commissaire du Yukon

RECREATION ACT

REGULATION TO AMEND THE
RECREATION REGULATIONS

1. Section 2 of the *Recreation Regulations* is amended by adding the following expression:

"Tagish Community Association - for the community of Tagish"

2. Sections 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, and 13 of the said Regulations are repealed and the following sections substituted therefor:

"Sport Funding for Yukon Sport Governing Bodies

5.(1) In order to be eligible to receive territorial funding, a Yukon Sport Governing Body (YSGB) must first meet the following general criteria:

(a) the sport meets the criteria outlined through policy issued by the Sport and Recreation Branch, Department of Community and Transportation Services (the Branch);

(b) the YSGB is the single governing authority for the sport in the Yukon and must be the territorial member of an appropriate national organisation recognised by Sport Canada or the Canadian Olympic Association. The Branch also has the authority to recognise additional organisations which meet all of the other criteria, has a history of significant and strong territorial membership, and has viable sister organisations in a minimum of one other territory, province or the State of Alaska;

(c) the YSGB has a volunteer leadership

LOI SUR LES LOISIRS

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES LOISIRS

1. L'article 2 du *Règlement sur les loisirs* est modifié par adjonction de l'expression suivante :

«l'Association communautaire de Tagish, pour la collectivité de Tagish»

2. Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du même règlement sont abrogés et remplacés par les articles qui suivent :

«Financement d'un Corps administratif responsable d'un sport au Yukon

5.(1) Afin d'être admissible au financement en provenance du gouvernement du Yukon, un Corps administratif responsable d'un sport au Yukon (CARSY) doit répondre aux critères suivants :

a) l'activité sportive répond aux critères émis par la Direction des sports et des loisirs du ministère des Services aux agglomérations et du transport (la Direction);

b) le CARSY est le seul corps dirigeant pour le sport en question au Yukon et il est le représentant territorial d'un organisme national reconnu par Sport Canada ou par l'Association olympique canadienne. La Direction peut également reconnaître d'autres organismes qui répondent à tous les autres critères et qui ont fait preuve dans le passé d'une forte appartenance de la part de leurs membres au niveau territorial et qui sont associés à au moins un autre organisme viable situé dans au moins

structure that is democratically elected by the membership at an annual general meeting;

(d) the YSGB has a constitution, bylaws and objects that are written and available to the public;

(e) the YSGB is incorporated under the *Yukon Societies Act* and is in good standing;

(f) the YSGB produces independently audited financial statements, if necessary, at the request of the Branch;

(g) the YSGB has a multi-year plan ratified by its Board of Directors which is comprehensive and has measurable goals and objectives;

(h) the YSGB collects membership dues to help subsidise member services and the organisation generates significant funds through self help;

(i) the YSGB hosts an annual Yukon championship which includes affiliate clubs.

(2)The following assessment criteria for sport development shall be used when assessing a YSGB for territorial funding:

(a) number of affiliate organisations which are active and bona fide members of the YSGB;

(b) total individual members;

(c) number of coaches certified up to

un territoire, une province ou dans l'état de l'Alaska;

c) le CARSY est composé de membres bénévoles qui élisent leurs dirigeants lors d'une assemblée générale annuelle;

d) le CARSY possède une constitution, des règlements ainsi que des buts qui se retrouvent dans des documents accessibles au public;

e) le CARSY est une société constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés* et il répond toujours aux exigences de cette dernière;

f) le CARSY soumet des états financiers vérifiés par une entité indépendante, s'il y a lieu, à la demande de la Direction;

g) le CARSY possède un plan pluriannuel détaillé, homologué par le conseil d'administration et comprend des buts et des objectifs quantifiables;

h) le CARSY reçoit les cotisations des membres afin d'aider à subventionner les services aux membres et l'organisation générale, d'elle-même, des fonds importants;

i) le CARSY est l'hôte d'un championnat annuel du Yukon, qui comprend les clubs affiliés.

(2)Les critères d'évaluation suivants, pour le développement du sport sont utilisés lors de l'analyse d'un CARSY en vue d'un financement au niveau territorial

a) nombre d'organismes affiliés qui sont des membres actifs et en règle du CARSY;

b) nombre de personnes physiques qui sont membres du CARSY;

and including Level 2;

(d) number of officials certified up to and including Level 2;

(e) financial self sufficiency;

(f) multi-year plan and the YSGB's role in territorial program development, delivery and participation for:

(i) athlete development;

(ii) leadership development;

(iii) administration and organisational development;

(iv) special project and community development, and

(v) facility operation and maintenance;

(g) human resources requirements, and

(h) scope and delivery of programs and initiatives in the following areas, as defined in policies by the Branch:

(i) equity and accessibility;

(ii) code of conduct for coaches and athletes;

(iii) doping, and

(iv) Yukon aboriginal people, women and girls.

c) nombre d'instructeurs certifiés jusqu'au Niveau 2, inclusivement;

d) nombre de préposés officiels certifiés jusqu'au Niveau 2, inclusivement;

e) autonomie financière;

f) un plan pluriannuel et le rôle du CARSY dans le développement, l'implantation et la participation aux programmes territoriaux reliés :

(i) au développement des athlètes;

(ii) au développement du leadership;

(iii) au développement administratif et aux structures d'organisation;

(iv) aux projets spéciaux ainsi qu'au développement communautaire;

(v) au fonctionnement et à l'entretien d'établissements;

g) exigences en ressources humaines;

h) portée et exécution d'initiatives et de programmes dans les domaines suivants, déterminés par des politiques de la Direction :

(i) accessibilité et équité;

(ii) code de conduite pour les instructeurs et les athlètes;

(iii) dopage;

(iv) les autochtones du Yukon, les filles ainsi que les femmes.

(3) The following assessment criteria for high performance shall be used when assessing a YSGB for territorial funding:

- (a) athlete results at provincial, Western Canadian, national and international competitions;
- (b) coaching certification beyond Level 2, and
- (c) officiating certification beyond Level 2.

(4) Through policy, the Branch will develop a rating classification system that will enable all YSGB's to be assessed according to the criteria in subsections 5.(1), 5.(2) and 5.(3). The policy will also establish guidelines to be used to determine actual funding levels for each YSGB.

(5) Program accountability shall be introduced to link territorial government priorities and individual YSGB objectives. The Branch and the YSGB will negotiate an accountability contract that would specify targets for the YSGB relating to its priorities and the YSGB's role in the delivery of government priorities.

(6) The YSGB shall submit claims to receive funding. Claims will be supported by receipts, a financial report and a brief activity report. The YSGB performance against the accountability contract will impact on funding.

Leadership Development Grant, Sport Development

6. The Leadership Development Grant, Sport Development, is intended to assist a YSGB to cover costs associated with the

(3) Les critères d'évaluation suivants, pour la haute performance, sont utilisés lors de l'analyse d'un CARSY en vue d'un financement au niveau territorial :

- a) les résultats des athlètes lors de compétitions au niveau provincial, des Jeux de l'Ouest du Canada, national et international;
- b) obtention d'un certificat d'instructeur au delà du Niveau 2;
- c) obtention d'un certificat de préposé officiel au delà du Niveau 2.

(4) La Direction dégagera, par le biais de politiques, un système de classification pour la notation qui puisse permettre aux CARSY d'être évalués selon les critères que l'on retrouve aux paragraphes 5.(1), 5.(2) et 5.(3). Les politiques établissent également des normes qui sont utilisées afin de déterminer le taux de financement réel pour chaque CARSY.

(5) Un programme d'imputabilité sera mis sur pied afin de créer un lien entre les priorités du gouvernement territorial et les objectifs de chaque CARSY. La Direction et chaque CARSY négocient un contrat d'imputabilité prescrivant des objectifs pour le CARSY reliés à ses priorités et à son rôle dans l'exécution des priorités gouvernementales.

(6) Le CARSY doit soumettre une demande de paiement afin de recevoir du financement. Les demandes de paiement doivent être appuyées de reçus, d'un rapport financier, et d'un bref rapport d'activité. L'exécution du contrat d'imputabilité par le CARSY influencera le financement.

Subvention pour la mise en valeur du leadership, développement du sport

6. La subvention pour la mise en valeur du leadership, développement du sport, a pour but d'aider un CARSY à défrayer les

development of Yukon coaches and officials up to and including Level 2 certification of the National Coaching Certification Program. Funding may be provided for the following areas:

- (a) recruitment and access;
- b) education and training;
- c) support programs;
- d) evaluation;
- e) competition, and
- f) retention.

High Performance Leadership Grant

7.(1) The High Performance Leadership Grant is designed to support advanced certification and upgrading opportunities for Yukon coaches and officials, who have already achieved Level 2 certification and who are currently active coaches and officials at the High Performance level.

(2) The grant may be used to offset airfare, accommodation, and course registration fees to attend advanced leadership development opportunities.

(3) Sport governing bodies must submit a long range coaches' development plan with their affiliation to this program.

(4) Through policy, the Branch shall develop a set of standards to determine the eligibility of coaches and officials for the high performance grant.

coûts reliés au développement d'instructeurs et d'officiels jusqu'au Niveau 2, inclusivement, du Programme national de certification des entraîneurs. Le financement peut être accordé dans les domaines suivants :

- a) le recrutement et le droit d'accès;
- b) l'entraînement et la formation;
- c) programmes de soutien;
- d) évaluation;
- e) compétition;
- f) rétention.

Subvention au leadership de haute performance

7.(1) La subvention au leadership de haute performance se veut un soutien aux instructeurs et aux officiels du Yukon qui ont déjà atteint le Niveau 2 de certification et qui sont toujours actifs au niveau de la haute performance, afin qu'ils puissent obtenir une certification supérieure et améliorer leurs chances d'évoluer dans leur domaine.

(2) La subvention peut être utilisée afin de compenser le prix de billets d'avion, de l'hébergement et des frais d'inscription afin de participer à des événements qui permettent le développement supérieur du leadership.

(3) Un CARSY doit soumettre un plan de développement à long terme pour les instructeurs et leur affiliation au présent programme.

(4) La Direction dégagera, par le biais de politiques, un ensemble de normes afin de déterminer l'admissibilité des entraîneurs et des officiels à la subvention pour la haute

Athlete Development Grant, Sport Development

8.(1) The Athlete Development Grant, Sport Development, is to assist a YSGB to cover costs associated with the development of athletes through training and competition and is designed to meet the needs of developing athletes from entry level up to, but not including, the bronze level High Performance Athlete on the athlete development continuum. Funding may be provided for the following areas:

- (a) talent identification;
- (b) training;
- (c) evaluation;
- (d) Yukon championships;
- (e) competition;
- (f) retention, and
- (g) recruitment and access.

(2) Funding of competitions outside of the Yukon under this grant shall depend upon the development and competitiveness of the team or individual.

(3) Participants receiving funding to travel to outside competitions under this grant must be selected through a Yukon championship or other similar Yukon wide selection process.

performance.

Subvention au développement de l'athlète, développement du sport

8.(1) La subvention au développement de l'athlète, développement du sport, se veut un soutien au CARSY afin de défrayer les coûts associés au développement de l'athlète lors d'entraînements ou de compétitions et est destiné à rencontrer les besoins d'athlètes en phase de développement, à partir du niveau d'entrée jusqu'au niveau bronze, pour l'athlète de haute performance sur le continuum du développement de l'athlète. Le financement peut être accordé dans les domaines suivants :

- a) identification du talent;
- b) entraînement;
- c) évaluation;
- d) les championnats du Yukon;
- e) la compétition;
- f) la rétention;
- g) le recrutement et le droit d'accès.

(2) Le financement de compétitions à l'extérieur du Yukon en vertu de la présente subvention dépendra du développement et de la compétitivité de la personne ou de l'équipe.

(3) Les participants qui reçoivent du financement en vertu de la présente subvention afin de se rendre à l'extérieur du territoire pour participer à des compétitions doivent avoir été choisis lors d'un championnat du Yukon ou lors d'un processus de sélection semblable au niveau territorial.

High Performance Athlete Sport Grant

9.(1) Funding to Yukon high performance athletes is designed to address the needs of selected Yukon athletes who have demonstrated skills and achievements at the provincial, national or international levels. The High Performance Athlete Sport Grant is based upon performance and potential and is designed to help offset costs associated with training and competitions at advanced levels.

(2) A YSGB must submit an athlete agreement signed by the athlete, coach and the YSGB president. Eligible athletes must also sign a code of conduct.

(3) Through policy, the Branch will develop a set of standards to determine the eligibility of athletes for the High Performance Athlete Sport Grant.

Sport Administration and Organisational Grant

10.(1) The Sport Administration and Organisational Grant is designed to assist YSGB's with the effective and efficient operation and development of their organisation. Funding may be provided for the following areas:

- (a) structure and planning;
- (b) policy development;
- (c) human resources;
- (d) financial management;
- (e) membership services;
- (f) general services, and
- (g) general administration.

Subvention à l'athlète de haute performance

9.(1) Le financement aux athlètes de haute performance se veut un soutien afin de répondre aux besoins des athlètes choisis du Yukon qui ont démontré des habiletés et du succès au niveau provincial, national ou international. La subvention aux athlètes de haute performance est liée à la performance et au potentiel et est conçue afin de compenser les coûts reliés à l'entraînement et aux compétitions de niveau supérieur.

(2) Un CARSY doit soumettre une entente signée par l'athlète, par l'entraîneur et par le président du CARSY. Les athlètes éligibles doivent également signer un code de conduite.

(3) La Direction dégage dans ses politiques, un ensemble de normes afin de déterminer l'admissibilité des athlètes à la subvention aux athlètes de haute performance.

Subvention à l'administration et aux structures d'organisation sportives

10.(1) La subvention à l'administration et aux structures d'organisation sportives se veut un soutien aux CARSY pour le fonctionnement et le développement efficaces et propices de leur organisme. Le financement peut être donné dans les domaines suivants :

- a) planification et structure;
- b) élaboration de politiques;
- c) ressources humaines;
- d) gestion financière;
- e) services aux membres;
- f) services généraux;

g) administration générale.

(2) Any grant received under this section shall complement or supplement volunteer activity, not replace it, and be applied toward the development and implementation of any of the following objectives:

- (a) improved athletic performance at all levels within the sport continuum;
- (b) improved quality of administration and organisational development;
- (c) improved quality of coaching and officiating, and
- (d) improved access for athletes and leaders throughout the Yukon.

Special Project and Community Development Grant

11.(1) Funding provided under the Special Project and Community Development Grant is designed to enable the YSGB to work in partnership with its affiliates or a Yukon community or First Nation, on projects which promote and enhance the development of the sport at the community or regional levels within the Yukon.

(2) Any grant received by a YSGB under this category shall be applied toward any of the following:

- (a) development of new or model projects or programs designed to increase participation and access to the sport;
- (b) development of new or model projects or programs designed to meet the needs of women, girls,

(2) Toute subvention reçue en vertu du présent article doit être un complément ou un supplément au travail des bénévoles, et non pas le remplacer, et s'appliquer au développement et à la mise en oeuvre de l'un des buts suivants :

- a) améliorer le rendement athlétique à tous les niveaux sur le continuum sportif;
- b) améliorer la qualité de la gestion et du développement des structures;
- c) améliorer la qualité de l'encadrement par les instructeurs et les officiels;
- d) améliorer l'accès aux athlètes et aux leaders à travers le Yukon.

Subvention aux projets spéciaux ainsi qu'au développement communautaire

11.(1) Le financement en vertu de la subvention aux projets spéciaux ainsi qu'au développement communautaire veut permettre à un CARSY de travailler conjointement avec des organismes affiliés, une communauté du Yukon ou une Première nation sur des projets qui favorisent et valorisent le développement du sport au niveau communautaire et régional, au Yukon.

(2) Toute subvention reçue par un CARSY en vertu du présent article doit s'appliquer à l'un des domaines suivants :

- a) le développement de projets ou de programmes nouveaux ou expérimentaux mis sur pied afin d'augmenter la participation et le droit d'accès;
- b) le développement de projets ou de programmes nouveaux ou

Yukon aboriginal people and disabled persons;

(c) special resource or promotional material;

(d) hosting of Yukon, regional, national, or international events, and

(e) other projects or programs on a case by case basis.

expérimentaux mis sur pied afin de répondre aux besoins des filles, des femmes, des autochtones du Yukon et de personnes handicapées;

c) aux ressources spéciales ou aux documents de promotion;

d) à l'accueil d'événements au Yukon, au niveau régional, national ou international ;

e) tout autre projet ou programme, chaque cas étant un cas d'espèce.

Facility Operation and Maintenance Grant

12. The Facility Operation and Maintenance Grant is designed to assist a YSGB which has a direct responsibility for the operation and maintenance of its own facilities, to offset costs associated with the operation of that facility."

3. Sections 21, 22, 23, 24 and 25 of the said Regulations are repealed and the following sections substituted therefor:

"Yukon Special Recreation Group: Funding Eligibility:

21. In order to be eligible to receive territorial funding, a Yukon Special Recreation Group (YSRG) must first meet the following general criteria:

(a) the YSRG meets the criteria outlined through policy issued by the Branch;

(b) the YSRG is the single governing authority for the group's activity in the Yukon;

(c) the YSRG has a volunteer leadership structure that is democratically elected by the membership at an annual general

Subvention pour le fonctionnement et l'entretien d'installations

12. La subvention pour le fonctionnement et l'entretien d'installations se veut un soutien à un CARSY qui est le premier responsable du fonctionnement et de l'entretien de son propre établissement, afin de palier les coûts reliés au fonctionnement et à l'entretien de cet établissement.»

3. Les articles 21, 22, 23, 24 et 25 du même règlement sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

«Admissibilité au financement : groupe spécial aux fins de loisirs au Yukon

21. Afin d'être admissible au financement territorial, un groupe spécial aux fins des loisirs au Yukon (GSLY) doit rencontrer les critères suivants :

a) le GSLY rencontre les critères contenus dans les politiques émises par la Direction;

b) le GSLY est la seule autorité pour les activités du groupe au Yukon;

c) le GSLY possède une structure régité par des bénévoles qui sont élus démocratiquement par les membres lors d'une assemblée générale

meeting;

(d) the YSRG has a constitution, bylaws and objectives that are written and available to the public;

(e) the YSRG is incorporated under the *Yukon Societies Act* and is in good standing;

(f) the YSRG produces independently audited financial statements, if necessary, at the request of the Branch;

(g) the YSRG has a multi-year plan ratified by the board of directors which is comprehensive and has measurable goals and objectives; and

(h) the YSRG collects membership dues to help subsidise member services and the organisation generates significant funds through self help;

annuelle;

d) le GSLY possède une constitution, des règlements, ainsi que des buts qui se retrouvent dans des documents accessibles au public;

e) le GSLY est une société constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés* et il répond toujours aux exigences de cette dernière;

f) s'il y a lieu, le GSLY soumet des états financiers vérifiés par une entité indépendante, à la demande de la Direction;

g) le GSLY possède un plan pluriannuel détaillé, homologué par le conseil d'administration, et comprend des buts et des objectifs quantifiables;

h) le GSLY reçoit les cotisations des membres afin d'aider à subventionner les services aux membres et l'organisme génère, de lui-même, des fonds importants.

Recreation Funding Assessment for YSRG

22. The following assessment criteria shall be used when assessing a YSRG for territorial funding:

(a) number of affiliate organisations which are active and bona fide members of the YSRG;

(b) total individual members;

(c) number of trained and certified leaders;

(d) multi-year plan and the YSRG's role in territorial program development, delivery and participation for:

Évaluation du financement des GSLY pour les loisirs

22. Les critères d'évaluation suivants sont utilisés lors de l'analyse d'un GSLY en vue d'un financement au niveau territorial :

a) nombre d'organismes affiliés qui sont des membres actifs et en règle du GSLY;

b) nombre de personnes physiques qui sont membres du GSLY;

c) nombre de leaders qui ont suivi un entraînement et qui sont certifiés;

d) un plan pluriannuel et le rôle du GSLY dans le développement, l'implantation et la participation aux

- (i) leadership development;
 - (ii) participant development;
 - (iii) administration and organisational development;
 - (iv) special project and community development; and
 - (v) facility operation and maintenance;
- (e) financial self sufficiency;
- (f) human resources requirements; and
- (g) scope and delivery of programs and initiatives in the following areas:
- (i) equity and accessibility;
 - (ii) code of conduct for leaders and participants; and
 - (iii) Yukon aboriginal people, women and girls.

Recreation Funding Determination

23. Through policy, the Branch will develop a rating classification system that will enable all YSRG's to be assessed according to the criteria in sections 21 and 22. The policy will also establish guidelines to be used to determine actual funding levels for each YSRG.

programmes territoriaux reliés :

- (i) au développement du leadership,
- (ii) au développement des participants;
- (iii) au développement administratif et aux structures d'organisation;
- (iv) aux projets spéciaux ainsi qu'au développement communautaire;
- (v) au fonctionnement et à l'entretien d'établissements;

e) autonomie financière;

f) exigences en ressources humaines;

g) portée et exécution d'initiatives et de programmes dans les domaines suivants :

(i) accessibilité et équité;

(ii) code de conduite pour les leaders et les participants;

(iii) les autochtones du Yukon, les filles ainsi que les femmes.

Décision sur le financement des loisirs

23. La direction dégagera, par le biais de politiques, un système de classification pour la notation qui puisse permettre à tous les GSLY d'être évalués selon les critères que l'on retrouve aux articles 21 et 22. Les politiques établissent également des normes qui sont utilisées afin de déterminer le taux de financement réel pour chaque GSLY.

Accountability

24.(1) Program accountability shall be introduced to link territorial government priorities and individual YSRG objectives. The Branch and the YSRG will negotiate an accountability contract that would specify targets for the YSRG relating to its priorities and the YSRG role in the delivery of government priorities.

(2) The YSRG shall submit claims to receive funding. Claims will be supported by receipts, a financial report and a brief activity report. The YSRG performance against the accountability contract will impact on funding.

Recreation Leadership Development Grant

25. The Recreation Leadership Development Grant is intended to assist a YSRG to cover costs associated with the development and growth of program leaders, board members, volunteers and administrators. Funding may be provided for the following areas:

- (a) recruitment and access;
- (b) education and training;
- (c) support programs;
- (d) evaluation, and
- (e) retention."

Imputabilité

24.(1) Un programme d'imputabilité sera mis sur pied afin de créer un lien entre les priorités du gouvernement territorial et les objectifs de chaque GSLY. La Direction et chaque GSLY négocient un contrat d'imputabilité prescrivant des objectifs pour le GSLY reliés à ses priorités et à son rôle dans l'exécution des priorités gouvernementales.

(2) Le GSLY doit soumettre une demande de paiement afin de recevoir du financement. Les demandes de paiements doivent être appuyées de reçus, d'un rapport financier, et d'un bref rapport d'activité. L'exécution du contrat d'imputabilité par le GSLY influencera le financement.

Subvention pour la mise en valeur du leadership dans le domaine des loisirs

25. La subvention pour la mise en valeur du leadership dans le domaine des loisirs se veut un soutien à un GSLY en défrayant les coûts reliés à la croissance et au perfectionnement des leaders de programmes, des membres du conseil d'administration, des bénévoles et des directeurs généraux. Le financement peut être accordé dans les domaines suivants :

- a) le recrutement et le droit d'accès;
- b) la formation et l'entraînement;
- c) les programmes de soutien;
- d) l'évaluation;
- e) la rétention.»

4. The following sections are added immediately after section 25 of the said Regulations.

“Recreation Participant Development Grant

26. The Recreation Participant Development Grant is to assist a YSRG to cover costs associated with the development and growth of the group’s membership and participants. Funding may be provided for the following areas:

- (a) recruitment and access;
- (b) skill and knowledge development;
- (c) evaluation, and
- (d) retention.

Recreation Administration and Organisational Grant

27.(1) The Recreation Administration and Organisational Grant is designed to assist YSRG’s with the effective and efficient operation and development of their organisation. Funding may be provided for the following areas:

- (a) structure and planning;
- (b) policy development;
- (c) human resources;
- (d) financial management;
- (e) membership services;
- (f) general service, and
- (g) general administration.

4. Le présent règlement est modifié par adjonction des articles suivants, ajoutés après l’article 25.

«Subvention pour la mise en valeur de la participation dans le domaine des loisirs

26. La subvention pour la mise en valeur de la participation dans le domaine des loisirs se veut un soutien à un GSLY en défrayant les coûts reliés à la mise en valeur et à la croissance des membres et des participants reliés au groupe. Le financement peut être accordé dans les domaines suivants :

- a) le recrutement et le droit d’accès;
- b) la mise en valeur de connaissances et d’habiletés;
- c) l’évaluation;
- d) la rétention.

Subvention à l’administration et aux structures d’organisation reliées aux loisirs

27.(1) La subvention à l’administration et aux structures d’organisation reliées aux loisirs se veut un soutien aux GSLY pour le fonctionnement et le développement efficaces et propices de leur organisme. Le financement peut être accordé dans les domaines suivants :

- a) planification et structure;
- b) élaboration de politiques;
- c) ressources humaines;
- d) gestion financière;
- e) services aux membres;
- f) services généraux;
- g) administration générale.

(2) Any grant received under this section shall complement or supplement volunteer activity, not replace it, and be applied toward the development and implementation of any of the following objectives:

- (a) improved performance and skill development of participants;
- (b) improved quality of administration and organisational development;
- (c) improved quality of leadership, and
- (d) improved access for participants and leaders throughout the Yukon.

Recreation Special Project and Community Development Grant

28.(1) Funding provided under the Recreation Special Project and Community Development Grant is designed to enable the YSRG to work in partnership with its affiliates or a Yukon community or First Nation on projects which promote and enhance the development of the group's activities at the community or regional levels within the Yukon.

(2) Any grant received by a YSGB under this category shall be applied toward any of the following:

- (a) development of new or model projects or programs designed to increase participation and access;
- (b) development of new or model projects or programs designed to meet the needs of women, girls, Yukon aboriginal people or disabled persons;

(2) Toute subvention reçue en vertu du présent article doit être un complément ou un supplément au travail des bénévoles, et non pas le remplacer, et s'appliquer au développement et à la mise en oeuvre des buts suivants :

- a) améliorer le rendement et les habiletés des participants;
- b) améliorer la qualité de la gestion et du développement des structures;
- c) améliorer la qualité de l'encadrement;
- d) améliorer l'accès aux participants et aux leaders à travers le Yukon.

Subvention aux projets spéciaux dans le domaine des loisirs ainsi qu'au développement communautaire

28.(1) Le financement en vertu de la subvention aux projets spéciaux dans le domaine des loisirs ainsi qu'au développement communautaire veut permettre à un GSLY de travailler conjointement avec des organismes affiliés, une communauté du Yukon ou une Première nation sur des projets qui favorisent et valorisent le développement des activités du groupe au niveau communautaire et régional, au Yukon.

(2) Toute subvention reçue par un GSLY en vertu du présent article doit s'appliquer à l'un des domaines suivants :

- a) le développement de projets ou de programmes nouveaux ou expérimentaux mis sur pied afin d'augmenter la participation et le droit d'accès;
- b) le développement de projets ou de programmes nouveaux ou expérimentaux mis sur pied afin de

(c) special resource or promotional material;

(d) hosting of Yukon, regional, national, or international events, and

(e) other projects or programs on a case by case basis.

répondre aux besoins des filles, des femmes, des autochtones du Yukon et des personnes handicapées;

c) ressources spéciales ou documents de promotion;

d) accueil d'événements au Yukon, de niveau régional, national ou international;

e) tout autre projet ou programme, chaque cas étant un cas d'espèce.

Recreation Facility Operation and Maintenance Grant

29. The Recreation Facility Operation and Maintenance Grant is designed to assist a YSRG which has a direct responsibility for the operation and maintenance of its own facilities, to offset costs associated with the operation of those facilities."

Subvention pour le fonctionnement et l'entretien d'installations reliées aux loisirs

29. La subvention pour le fonctionnement et l'entretien d'installations reliées aux loisirs se veut un soutien à un GSLY qui est le premier responsable du fonctionnement et de l'entretien de son propre établissement, afin de palier les coûts reliés au fonctionnement et à l'entretien de cet établissement.»